

Le pôle d'échanges multimodal et la nouvelle gare routière de Boissy-Saint-Léger

Le pôle d'échanges multimodal

Inauguré le lundi 19 janvier 2009 le pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger s'inscrit dans la démarche du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF). Ce plan dont la mise en oeuvre rassemble l'Etat, la Région Île-de-France, le STIF, l'ensemble des collectivités locales et les transporteurs (RATP, Optile), vise à faciliter la mobilité des Franciliens tout en préservant la qualité de l'air et de l'environnement.



La nouvelle gare routière de Boissy-Saint-Léger

La nouvelle gare routière à Boissy-Saint-Léger a été mise en service le lundi 4 août 2008 après 18 mois de travaux. Elle a été surélevée au niveau du parvis de la gare RER A : ce sont pas moins de 16 500 m³ de remblais soit environ 28 000 tonnes qui ont comblé l'espace. Entièrement réaménagée, plus fonctionnelle, la nouvelle gare routière est accessible à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Le coût total de la nouvelle gare routière de Boissy-Saint-Léger s'élève à 3 496 048 € dont 649 000 € financés par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne. Le coût total du Pôle de Boissy-Saint-Léger s'élève à 8 596 000 € financés par la Région Île-de-France (56.97%), le STIF (18,32%), l'État (9.89%), la RATP (6%), les transporteurs SETRA et STRAV (0.66%), l'exploitant parc relais (0.63%), la ville de Boissy-Saint-Léger (0,43 %) et la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (7,10%).

